

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du Conseil d'administration du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic dûment convoquée et tenue le 26 septembre 2013

**Sujet: Concours DG-2013**

ATTENDU la proposition mise au point par le comité de sélection à la suite d'une consultation auprès des instances à propos des conditions d'admissibilité et des critères de sélection au poste de directeur général;

ATTENDU le projet d'offre d'emploi préparé par ce même comité;

IL EST RÉSOLU :

*CA-362-04.3*

- a) Que les conditions d'admissibilité au poste de directeur général soient les suivantes : 1) formation universitaire, de second cycle de préférence; 2) au moins dix (10) années d'expérience pertinente, préférablement dans le domaine de l'éducation collégiale publique, dont au moins cinq (5) à un niveau d'encadrement supérieur; 3) une expérience en situation de relation pédagogique constitue un atout. Toute combinaison exceptionnelle d'expérience et de formation pourrait compenser l'absence de l'une ou l'autre de ces conditions;*
- b) que les critères de sélection des candidats au poste de directeur général de même que les définitions opérationnelles de ces critères soient ceux apparaissant au document intitulé « Proposition relative aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection (Collège Ahuntsic, Concours DG-2013, 23 septembre 2013) »;*
- c) que soit approuvée l'offre d'emploi élaborée par le comité de sélection et que soit autorisé le lancement, dans les meilleurs délais, d'un concours public destiné à pourvoir d'un nouveau titulaire le poste de directeur général du Collège;*
- d) que, s'il juge nécessaire de retenir les services d'une firme de dotation, soit mis à la disposition du comité de sélection un budget ne dépassant pas trente mille dollars (30 000 \$).*

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



ANNE MILOT  
Secrétaire générale  
Le 30 septembre 2013  
AM/av